

PROJET N°5

PPF – Optimisation de l’entraînement (créer le centre d’entraînement du club Top 12)

Cette fiche vous accompagnera si vous souhaitez déposer une demande de subvention pour un projet « créer le centre d’entraînement du club Top 12 ».

Ce projet est accessible sur 2 ans, uniquement aux clubs du TOP 12 mettant en place un centre d’entraînement répondant au cahier des charges fédéral.

Intitulé de projet à saisir

➔ Top 12

Modalité/Dispositif à sélectionner

Dans le menu déroulant, sélectionnez ➔ PPF – Optimisation de l’entraînement

Objectifs

Créer et/ou consolider le centre d’entraînement du club Top 12 et se conformer au cahier des charges fédéral.

Description

Mise en place du centre d’entraînement Top 12 dans un délai de 2 ans.

Créer et/ou consolider la structure Top 12 et optimiser l’entraînement des gymnastes.

Évaluation

Voici des exemples d’indicateurs qui vous permettront d’évaluer l’atteinte des objectifs que vous avez fixés et la réussite de votre projet.

- ➔ Respect du cahier des charges fédérales (conforme ou non)

Budgétisation

Le budget doit prendre en compte toutes les dépenses et recettes liées à la mise en œuvre du projet.

La subvention ne pourra pas excéder **40% du budget total** du projet.

Ce projet se voit attribué un montant forfaitaire de **5500€** pour une première demande et de **4000€** en année 2.

DÉPENSES	RECETTES
- Acquisition de petit matériel (max 500€ unitaire)	- Subventions
- Frais de participation aux compétitions	- Partenaires
- Frais médicaux	- Cotisation des licenciés
- Coût des engagements	- Autres
- Rémunération d’entraîneurs	
- Licences FFGym	
- Actions mises en place pour respecter le cahier des charges des clubs Top 12	
- Autres	